

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 15 décembre 2022**  
**Rapporteur :**  
**Madame Laurence VIGNON**

**N° 11**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 20/12/2022
- la transmission au contrôle de légalité le : 20/12/2022 (accusé de réception du 20/12/2022)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération*

*44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Associations socioculturelles - Avances sur subventions 2023**

**Il est proposé de verser aux associations conventionnées avec la ville de Quimper une avance sur les subventions de fonctionnement 2023 pour leur permettre de mener à bien leurs activités dès le début de l'année 2023. Cette avance est égale au tiers du montant de la subvention accordée en 2022. L'enveloppe globale allouée aux avances sur subventions s'élève à 645 958 €.**

**\*\*\***

Mesdames Nabila PRIGENT, Valérie LECERF-LIVET, Anna-Vari CHAPALAIN, Christelle QUERE, Annaïg LE MEUR, Nadine URVOIS et messieurs Yves FORMENTIN-MORY, Gilbert GRAMOULLE, Bernard JASSERAND, Jacques LE ROUX étant sortis de la salle (ne prenant part ni aux délibérations ni au vote), après avoir délibéré (38 voix pour), le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la maire à verser à chacune des associations suivantes une avance sur les subventions de fonctionnement 2023.

Bénéficiaires	Montant	Imputations budgétaires
MPT d'Ergué Armel	180 648 €	422.6574.710.7102
MJC de Kerfeunteun	103 452 €	
MPT de Penhars	184 218 €	
MDQ du Moulin Vert	58 273 €	
Centre des Abeilles	27 819 €	
Espace Associatif	91 548 €	